

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Nombre de Conseillers

en exercice	8
présents	8
votants	8
procuration	

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le CCAS de VALLORCINE dument convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Jérémy VALLAS, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration le 6 décembre 2022

Objet

N° 22/12/02

SUBVENTION
TRANSPORT SCOLAIRE
*

ANNEE SCOLAIRE
2021/2022

Présents Mmes Mandy LAYCOCK, Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN,
François COUTAGNE Mme Josette BERGUERAND, Joëlle
DUNAND, Thérèse SONSOINI

Absents excusés

Secrétaire de séance Mme Maryvonne ALVARD

Monsieur le Président rappelle la délibération n°22/09 du 21 septembre 2022
concernant la subvention pour les transports scolaires qui n'a pas été versée aux
familles. Le versement sera effectué sur le budget 2022.

Un jeune a été oublié dans la liste de cette délibération pour l'année scolaire
2021/2022

2^{ème} tranche : 50€

* année scolaire 2021/2022

- SIEDEL Joshua

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration accepte le
versement des subventions de transport scolaire comme indiquées ci-dessus sur
les comptes bancaires transmis par les familles.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame la Trésorière de Sallanches.

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine
Du 22/12/2022 au 22/02/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance



Le Président

